

Le développement durable, LA BIODIVERSITÉ ET L'ÂNE

Le maintien de la biodiversité domestique et sauvage est un des enjeux du développement durable. Comment l'élevage et l'utilisation des ânes s'inscrivent-ils dans ce contexte ?

Les pratiques agricoles traditionnelles depuis des siècles, tant en élevage qu'en culture et en sylviculture ont donné naissance à une multitude de races, de variétés animales et végétales sélectionnées. Elles les ont fait évoluer et... quelquefois disparaître. Parallèlement, ces pratiques agricoles ont façonné une multitude d'habitats artificiels ou semi naturels où ont pu se développer des espèces adaptées à ces biotopes. L'ensemble des espèces domestiques et sauvages de ces espaces constitue la biodiversité domestique pour les premières, sauvage pour les secondes.

La rationalisation des productions, l'obligation des gains de productivité, l'ouverture aux marchés internationaux, l'orientation de la politique agricole commune dans ses premières années mettent en péril cette biodiversité par :

- un petit nombre d'espèces ou de variétés exploitées (les plus productrices),
- une adaptation des structures agricoles (agrandissement avec toujours plus de mécanisation),
- une destruction de certains habitats (arasement des haies bocagères, comblement des mares, utilisation trop importante d'intrants, drainage, ...),
- des abandons (déprises agricoles en montagnes ou dans des zones difficiles d'exploitation impliquant une fermeture des paysages, ...).



© GROBIOIS F.

L'âne, auxiliaire presque incontournable des métayers du siècle dernier, a sa part dans le façonnage de l'espace rural et pourtant, il a bien failli disparaître. Sans la volonté de quelques passionnés aidés par les pouvoirs publics, l'élevage, mais surtout les types et le patrimoine génétique qui va avec, seraient évanouis. Il nous aurait fallu reconstituer ce patrimoine avec leurs cousins africains ou européens de l'est. Mais plus que simple réservoir génétique, l'âne peut être acteur de la biodiversité, soit simplement en tant qu'herbivore ou plus en étant agent d'entretien.

L'ÂNE, UN PATRIMOINE GÉNÉTIQUE

La France compte sept races d'ânes reconnues ayant chacune leur stud-book. Hormis le baudet du Poitou, ces races sont récentes ou du moins leur reconnaissance. Les livres généalogiques ne sont ainsi tenus que depuis quelques années. Les races ont été créées à partir d'un pool d'animaux ayant des phénotypes correspondant au standard défini souvent à partir de documents zootechniques ou littéraires anciens. Dans certaines races, quelques élevages subsistaient encore et ont servi de bases au renouvellement du cheptel. C'est une des limites de l'exercice et certaines de ces races ne sont pas encore stabilisées : il arrive que deux individus inscrits au stud-book donne un produit non conforme au standard de la race.

On voit ici la fragilité de ces races. Elles sont toutes à petits, voire très petits effectifs, d'une dizaine de naissances annuelles jusqu'à quelques centaines. Il naît seulement 500 à 600 ânes de races par an.

Le ministère de l'agriculture a classé toutes ces races d'ânes dans la nomenclature des **racés menacés d'extinction** (moins de 4 000 reproducteurs en âge de reproduire). Les éleveurs peuvent donc bénéficier de la mesure agro-environnementale (MAE) prime aux races menacées (PRM, mesure 214 de l'axe 2 du PDRH - programme de développement rural hexagonal). Cette mesure est contractuelle sur cinq années. Est éligible toute femelle à condition qu'elle produise au moins deux fois sur les cinq années du contrat. Les mâles ayant déjà eu un produit sur l'exploitation sont aussi éligibles. Le montant de la prime est de 150 € par an et par animal éligible déclaré au début du contrat. Ces MAE sont réservées aux exploitants agricoles.

Les Haras nationaux, la FNAM (fédération nationale des ânes et mulets), les conservatoires locaux poussent les associations nationales de races à mettre en marche **des plans de sauvegarde ou des plans d'élevage** pour pouvoir disposer de reproducteurs performants. C'est ainsi que l'âne normand a créé une pépinière de mâles, l'âne grand noir du Berry a mis au point un plan d'élevage de mâles, le baudet du Poitou propose des plans raisonnés d'accouplements, ... Dans certaines races, l'étalonnage public est facteur de diversité génétique et aide au maintien de l'effectif. Chaque association est maître de sa politique et réalise les actions en fonction de ses priorités et de ses moyens.

Un certain nombre d'aides directes à l'élevage existe aussi via les Haras nationaux. Il s'agit des primes aux concours d'élevage et les primes d'approbation pour tous les mâles qui saillissent un nombre minimum d'ânesses en race pure.

► Le tableau suivant résume les aides nationales à l'élevage.

Type d'aide	Montant (€)
Subvention aux ANRA (associations nationales de race)	28 778
Subvention FNAM	40 000
Concours d'élevage	45 000
Primes d'approbation	13 000
PRME	75 000
Achat baudets (surprime)	5 000
Total	206 778

Le total des aides publiques nationales à l'élevage s'élève à 207 000 €. C'est la contribution de l'Etat au maintien de la biodiversité en ce qui concerne les races asines. Ces sommes sont prises sur le second pilier de la PAC et sur les montants consacrés à l'amélioration génétique via les Haras nationaux.

Toutefois, même si la décision de maintenir la biodiversité est politique, **ce maintien est souvent difficile**. En effet, l'âne est souvent victime de son succès commercial. Les acheteurs, souvent néo-ruraux, achètent des femelles et les soustraient ainsi au cycle normal de la reproduction. Dans la race grand noir du Berry, seules 30% des femelles en âge de reproduire ont été au moins une fois mise à la reproduction. Le paradoxe veut que l'engouement pour l'animal peut aussi être une cause de disparition de la race.



Contrairement à son cousin le cheval, **l'insémination artificielle en sperme congelé** dans l'espèce asine n'est pas au point. Les résultats sur différentes expériences (cf M. VIDAMENT) montre des taux de fertilité par chaleur de moins de 5%. De recherches sont en cours mais, il ne faut pas dans un avenir proche compter sur cette technique pour sauver les races.

L'ÂNE, UN HERBIVORE DIFFÉRENT

Un certain nombre d'expériences nous montre aujourd'hui l'intérêt de l'âne dans l'entretien de certaines zones difficiles ou fragiles. En effet, lors de déprises agricoles, les paysages ont naturellement tendance à se refermer et les espèces ligneuses à prendre le dessus. On passe de la prairie à la lande, puis à la lande arbustive et enfin à la forêt avec tous les stades de colonisations connus.

L'âne, par rapport aux autres herbivores présente des caractéristiques intéressantes d'abord dans son mode d'alimentation, puis dans son mode de déplacement.

Si l'alimentation de l'âne est à base de graminées, celui-ci est beaucoup moins sélectif que les bovins et que son cousin équin. Un grand nombre d'espèces végétales entre dans son menu. Cela permet de garder en prairie un équilibre entre les espèces herbacées meilleur qu'avec les seuls bovins ou chevaux. De plus, l'âne s'accommode mieux de végétaux ligneux. Il est régulièrement utilisé, avec des lamas, pour nettoyer des milieux forestiers et lutter ainsi contre les incendies.

Des relevés floristiques sur des déprises agricoles pâturées par des ânes ont montré une stabilisation de l'enrichissement, notamment les ronces que les ânes abrutissent et les arbustes dont les feuilles et les rameaux sont mangées, et l'apparition de nouvelles espèces due à un pâturage moins sélectif.

Les zones de refus sont plus faibles en surface, les ânes ayant plutôt la coutume « d'entasser » les crottins au même endroit.

Enfin les cheminements des ânes empruntant toujours les mêmes chemins favorisent une parcellisation de l'espace et une ouverture des couverts végétaux denses. C'est le cas dans les tapis de fougères (ptéridaies) où les cheminements ouverts favorisent la mise en lumière et la pousse d'autres espèces jusqu'alors dominées.

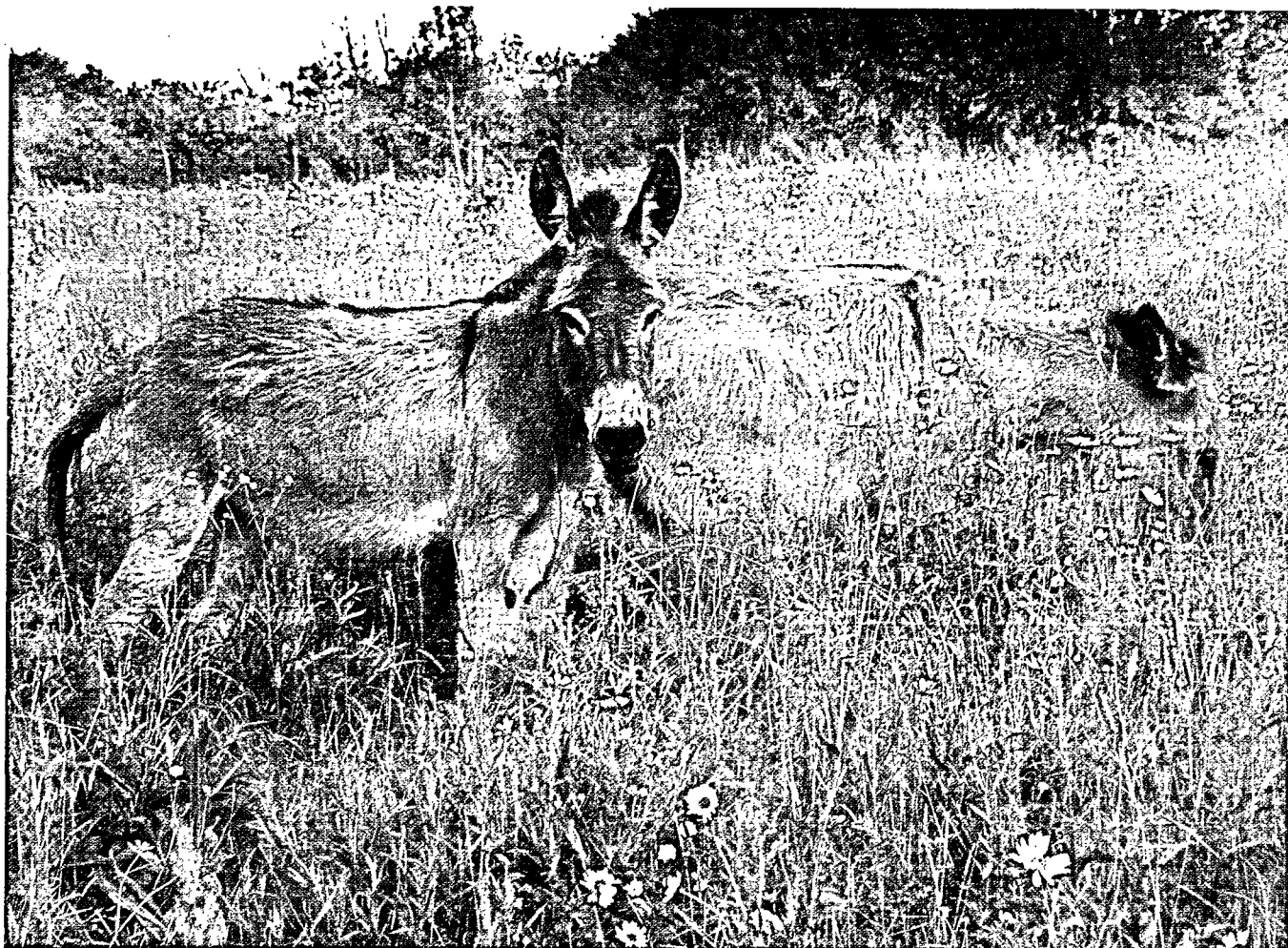
En zone montagnaise, les ânes peuvent monter plus haut que les bovins et les chevaux, ce qui contribue à l'entretien des estives de haute altitude avec des troupeaux d'ovins.

Dans les exploitations agricoles, l'âne fait naturellement partie du charagement (IUGB/âne) et participe ainsi comme tous les autres herbivores, aux conditions d'éligibilité à la prime herbagère (PHAE) et de l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN).

On peut estimer que les 40 000 ânes et ânesses recensées en France contribue à l'entretien d'un parcours de 120 000 ha (y compris les estives).

L'ÂNE, AGENT ACTIF D'ENTRETIEN ET D'ÉDUCATION

Les expériences d'utilisation de la traction asine en France sont peu nombreuses, hormis à des fins touristiques ou de loisir. Ce n'est bien évidemment pas le cas dans un grand nombre de pays méditerranéens ou africains. En France, dans un cadre purement utilitaire et à titre professionnel, seuls quelques passionnés utilisent cette force de traction.



© GROSBOIS F.

D'un point de vue purement mécanique, la puissance développée par un âne de gabarit moyen (1,25m au garrot) est le tiers de celle développée par un cheval de trait alors que son poids se rapproche plutôt du quart. L'utilisation agricole en maraîchage, essentiellement biologique, sur des petites surfaces et pour des produits à forte valeur ajoutée ou en circuit court, est une utilisation cependant relativement fréquente. Outre l'aspect économique, les avantages environnementaux et sociaux sont importants : pas de dépendance vis à vis des carburants fossiles et production de l'énergie sur l'exploitation, pas d'émission de gaz à effet de serre, meilleure utilisation de l'espace, notamment des petites surfaces. La traction asine présente tous les intérêts de la traction animale : elle est très peu bruyante, ne provoque pas de tassement de sol, n'est pas polluante et son impact direct sur les habitats est faible (peu de dégâts aux espèces herbacées ou ligneuses en place).

Un des intérêts supplémentaires par rapport aux chevaux ou aux bovins est sans nul doute l'utilisation bâtie : l'âne est un solide porteur. Il permet donc d'emporter du matériel dans des zones difficiles d'accès sans déranger l'écosystème, notamment pendant les périodes d'accouplements et de reproduction des animaux. Les moyens mécaniques ou aériens nécessitent des pistes et/ou sont bruyants. C'est en ce sens qu'il peut être un auxiliaire précieux de la biodiversité.

Enfin le respect de la biodiversité passe nécessairement par l'éducation ou au moins la prise de conscience des usagers des sites. L'âne est un formidable médiateur qui permet souvent de faire passer, surtout auprès des jeunes publics, des messages de respect tout en restant sur un registre ludique et affectif.

CONCLUSION

Le maintien de la biodiversité sauvage et domestique fait partie des engagements pris par les états membres de l'union européenne. Les races asines contribuent à cette biodiversité en étant elles-mêmes un objet de biodiversité, mais peuvent aussi s'intégrer dans des pratiques agricoles et environnementales respectueuses de l'environnement et favorisant la sauvegarde de différents biotopes et d'autres espèces animales ou végétales.

Le maintien et le contrôle via les associations nationales de races asines agréées et la FNAM de génotypes et de phénotypes différents gardent alors tout son sens au 21^{ème} siècle.

D'autres états membres ont eux aussi des races typiques d'ânes. Des démarches de sauvegarde sont aussi souvent en cours. On peut citer l'exemplarité du programme EQUISAVE qui regroupe des races menacées, asines et équines, de l'arc atlantique. Des échanges de ce type sont souhaitables et nécessaires pour le maintien de toutes les races.

Enfin, le maintien de la biodiversité domestique implique souvent un maintien de savoir-faire. Celui-ci fait intégralement partie de notre culture et sous-tend des pratiques sociales et culturelles. L'implication dépasse le seul objet biologique. ■

Jean François COTTRANT